NAO BRANCHE CAISSE D'ÉPARGNE

Signée... mais pas un chèque en blanc !

2 % d'augmentation pour les rémunérations inférieures à 30 000 €

600 € de plancher d'augmentation annuel

Rémunération annuelle < 30 000 €	Rémunération annuelle entre 30 000 € et 35 000 €	Rémunération annuelle > 35 000 €
+2 %	+1,7 %	+1,6 %

L'UNSA a signé l'accord NAO de branche pour sécuriser un socle d'augmentations et soutenir le pouvoir d'achat des plus modestes.

À LA CELDA, LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS !

La proposition du Directoire (26 novembre)

- 1,4 % d'augmentations individuelles
- Maintien des enveloppes égalité H/F (70 k€), handicap (10 k€), accompagnement budgétaire (10 k€)
- Prime de scolarité
- Négociation sur un supplément d'intéressement (à définir)
- Titre-restaurant à 10 €
- Prime proposée : 350 € brut

INSUFFISANT !

- De très bons résultats, un engagement fort des équipes, et un contexte inflationniste...
- Les OSR ont fait savoir que cette proposition ne répondait pas aux attentes des salariés.

Notre demande : une révision de la proposition afin de partager plus justement les résultats !

L'UNSA CELDA reste mobilisée pour une juste reconnaissance de l'engagement de tous !

celda@unsa-caisse-epargne.fr